



**APPEL EN SOUTIEN À NOTRE COLLÈGUE KARIM,
HONTEUSEMENT LICENCIÉ PAR AIR LIQUIDE !**

**JE SOUTIENS KARIM
INFORMATICIEN CHEZ AIR LIQUIDE**

**LICENCIÉ
ÉCONOMIQUE**

L'enchaînement des faits

Le 1er septembre 2021, le contrat de travail de Karim est transféré par une convention tripartite de mobilité intragroupe de la société Alizent (filiale du groupe Air Liquide) vers la société Air Liquide IT SA

Le 10 janvier 2022, Karim est convoqué par surprise à un entretien préalable à licenciement pour motif économique individuel

Le 17 Janvier 2022, la délégation CGT au CSE Air Liquide IT, étant informé de la procédure, réagit sur la situation et s'étonne de l'absence de recherche de reclassement préalable à la convocation à l'entretien préalable alors que plusieurs postes correspondant aux qualifications de Karim seraient disponibles au sein de l'entreprise

Le 24 Février 2022, Karim Informaticien depuis 20 ans au sein du groupe Air Liquide, reçoit une proposition de reclassement pour un poste dans le domaine industriel, sans aucun lien avec ses qualifications, réduisant son salaire et sa classification

Le 28 Mars 2022, Karim reçoit la notification de son licenciement pour motif économique, en raison de la suppression de son emploi

Le 31 mars 2022 Karim saisit l'inspection du travail et le syndicat CGT Air Liquide de la région parisienne. Un comité de soutien se met en place avec le soutien de toute la CGT

Comment un groupe comme Air Liquide aux 23 milliards de chiffre d'affaire et aux 3 milliards de dividendes, peut oser licencier un salarié pour motif économique ?

**Vous aussi rejoignez le comité de soutien à Karim
via le QrCode ou sur www.syndical.fr**



STOP AU LICENCIEMENT ! ON CONTINUE JUSQU'À LA RÉINTÉGRATION !